

## PRDP-RD 767 Liaison Kermartin/Porh-Legal

Réalisation d'une section à 2 x 2 voies

Commune de MOREAC

Avril 2021



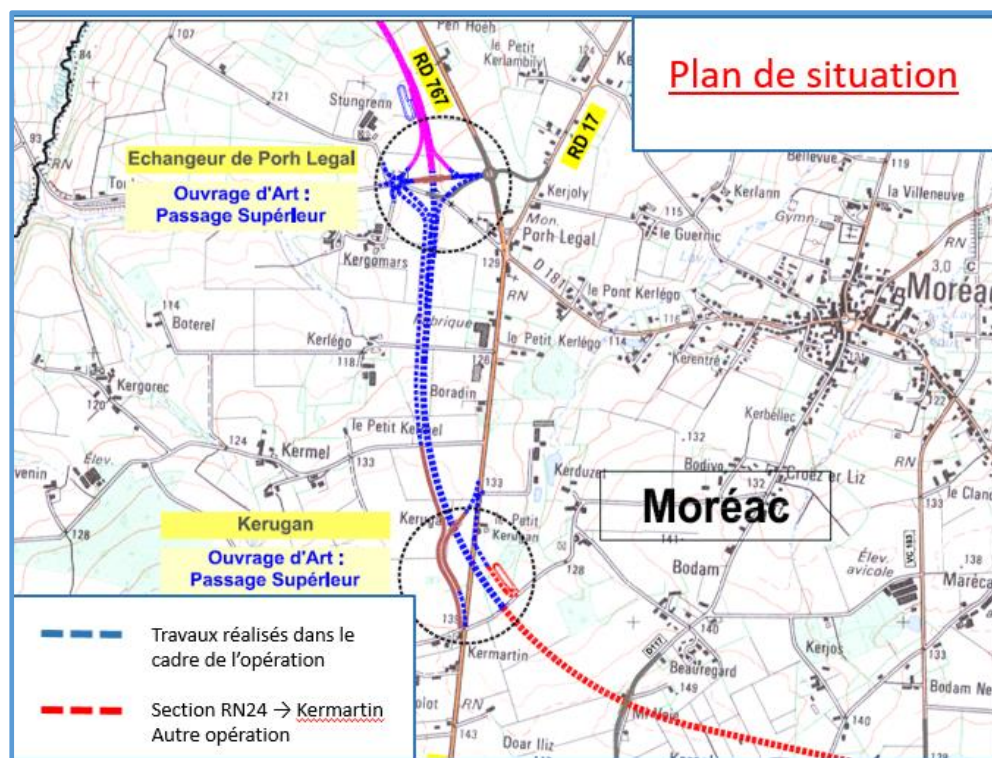
DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Service grands travaux  
neufs ouvrages d'art

### Objet de l'opération

Inscrites dans le plan routier départemental prioritaire, cette section s'intègre dans le cadre de l'aménagement de l'axe Triskell entre Vannes et Saint-Brieuc sur la RD767 et plus particulièrement sur la section Locminé - Siviac.

Les travaux consistent en la réalisation de 1700 ml de 2x2 voies entre les lieux-dits Kermartin et Porh Legal sur la commune de MOREAC.

Cette section sera ouverte à la circulation en même temps que la section Kérosset/Kermartin réalisée dans le cadre d'un autre marché.



### Description des travaux

Le marché nécessaire à la construction de cette section a été attribué au groupement **EUROVIA / LESSARD TP** pour un montant d'environ 4,4 M€ TTC. Pour la réalisation des terrassements, de l'assainissement et des chaussées La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois à compter du 12 Avril 2021

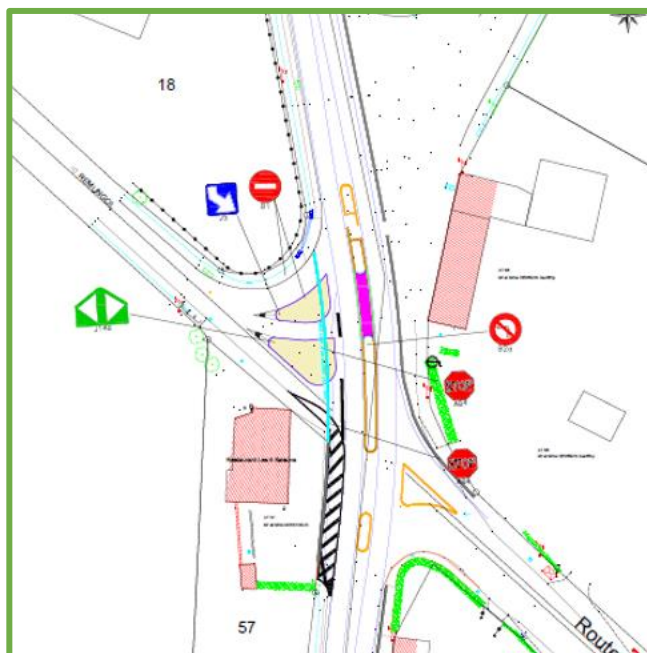
Accompagnement coordination sécurité : entreprise PROJECTIO

Coordination environnementale : bureau d'étude RIVE



## Carrefour de Porh-Legal

Pour permettre le rétablissement des riverains situés à l'Ouest de la RD767 au niveau du village de Porh-Legal, le carrefour sera aménagé. Les travaux seront réalisés sous alternat en journée



Vue en plan aménagement carrefour de Porh-Legal

## Contacts

**Maîtrise d'ouvrage :** Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse :**

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :  
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les  
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

## **Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :**

**Message par courrier à M. le Président du conseil départemental**

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

**[routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)**

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.